

Service concerné : DDT 05 -Service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - 3 place du Champsaur – BP 50 026– 05001 GAP Cedex

LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE :

L'article D331-4-1 créé par Décret No 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture et par affichage en mairie.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier en DDT.**

Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.

N° de dossier	Date d'enregistrement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune	N° des parcelles demandées	
05 2025 0084	12/01/26	16/03/26	GAEC LE GRAND CHAMP	178 ha 99 a 21 ca	ANCELLE	Section G : 25, 106, 108, 114 à 118, 127, 456 à 458, 466, 469 à 475, 480	PAULIN Didier
						Section G : 101, 104, 105, 109, 228, 233, 234, 236, 565	PAULIN Pascal
					CHORGES	Section A : 764, 816, 1639, 1641, 1643 Section B : 19, 23, 32 à 36, 40 à 42, 44 à 46, 63, 66, 71, 73, 75, 83 à 88, 102, 105, 106, 109 à 111, 116 à 118, 1185, 1279, 1337, 1353, 1519	CEARD SOUBEYRAN Claudette
					GAP	Section A : 452 Section EL : 91, 92	MONGILARDI Serge
						Section AD : 58, 64 Section AE : 2, 4, 5, 7, 9, 10, 14 à 19 Section AX : 10 Section AY : 93, 105, 113 à 115	VILLE DE GAP
						Section EI : 201, 202, 392, 393, 725, 727, 729, 854, 864, 865	Indiv DIE A Claude
					LA ROCHETTE	Section AB : 8, 13, 14, 22, 33, 35 à 38, 42 à 46, 48 à 56, 75 à 88, 90 à 97, 103 à 107, 114, 115, 117 à 124, 132, 133, 162 à 168, 181, 171, 172, 175, 177, 179, 181, 184, 189 à 192	ARNAUD Christophe

						Section AD : 1 à 12 Section AM : 48, 49, 51, 52, 55, 56, 58 à 68, 70 à 72, 74, 76 à 82, 85, 86, 88 à 98, 100, 101, 104, 209 Section AC : 90, 95 Section AD : 107 Section AD : 48, 49, 58, 60 Section AC : 82, 83, 97 Section AE : 64, 65, 147, 148, 150, 255 Section AH : 33 à 39, 227 à 229 Section AH : 126, 194, 196 à 199, 201 à 204, 216, 232, 233, 235, 240, 242 à 244, 299, 301, 303 Section AI : 73 Section AE : 159 Section AH : 177, 205, 267, 269 Section AI : 82 Section AE : 177 Section AH : 256, 257, 294 Section AH : 298 Section AK : 95 à 97, 99, 129, 490 Section AI : 102, 107, 255, 257 Section AB : 705 Section AB : 50 Section AM : 267	ARNAUD Jacques BROCHIER MOYNIER PAULIN Didier RICARD André et BERTRAND Yolande FORTIN BLANC Pascale BLANC Viviane CANAL DE GAP FORTIN Romain MARCELIN Maurice MARCHETTO Alain et Chantal QUEYREL Alain QUEYREL Aurélie SURPI Max
					ROMETTE	Section ZH : 135, 136	FORTIN Romain
					ST LAURENT DU CROS	Section OB : 1118, 1373	FORTIN A Marie
					ST LEGER LES MELEZES	Section OB : 1372	FORTIN J Jacques